

Département du Var

**MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

15/12/2022
ID : 083-218301208-20221214-036122022-AU

DECISION MUNICIPALE N° 036/12/2022

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22/06/2020 autorisant M. le Maire à intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu le recours n° 2203109-1 déposée auprès Tribunal Administratif de Toulon par Monsieur KELS Stéphane et Madame AUTRIC épse KELS Christelle à l'encontre de l'arrêté prononçant le sursis à statuer sur le permis de construire n° PC 083 120 22 B0014 en date du 8 septembre 2022 notifié les 12 et 13 septembre 2022.

DECIDE

Article 1 : De mandater la société d'avocats LLC et Associés avocats au Barreau de Toulon agissant par Maître David FAURE-BONACCORSI sise Espace Valtech – RN 98 – Rond-Point de Valgora – 83160 La Valette du Var, pour représenter la Commune dans le recours citée ci-dessus.

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Fait à Saint-Zacharie, le 14 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB